



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Date de la convocation

10 JUILLET 2024

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 16 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi seize à dix-huit vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Brunc FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Benjamin GRACCHUS Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN– BAJAZET
M. Arthur MARICEL par Mme Patricia VINGADASSALON
M. Didier MARICEL par Mme Gladys BURAT
M. Bruno REMI par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2024/07/85

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes municipale accueille régulièrement des manifestations diverses (fêtes, déjeuners champêtres, foires, salons, etc.) organisées par des tiers privés, des associations, des entreprises ou des organismes publics.

L'utilisation de cet espace doit être régulé afin de garantir son bon fonctionnement, sa sécurité et son entretien. Il convient de définir des règles claires pour les utilisateurs afin de prévenir les abus et d'assurer le respect des lieux.

Le Maire vous propose donc d'approuver le règlement intérieur annexé à cette délibération. Il entrera en vigueur à compter de la date de délibération du conseil municipal et sera porté à la connaissance de tous les utilisateurs potentiels de la salle des fêtes.



Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité d'établir des règles d'utilisation de la salle des fêtes de la commune afin de garantir son bon fonctionnement, sa sécurité et son entretien,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à appliquer le règlement intérieur de la Salle des fêtes de Lamentin tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission du représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

